

## AFRAG

Association Française des Riverains de l'Aéroport de Genève

### **PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2021**

**Tenue le Vendredi 8 octobre 2021 à Messery, salle Littorelle à 19h30.**

#### **1. Bilan d'activités - actualités de l'AFRAG**

Un bilan des différentes activités est fait. Du fait de la pandémie au cours des 18 mois ayant précédé cette assemblée, la participation de l'association aux initiatives en lien avec Genève Aéroport ainsi que ses activités propres ont été très fortement réduites et même parfois nulles lorsque les conditions sanitaires interdisaient les réunions privées ou publiques.

Les activités principales ont été

- La contribution de manière active de l'AFRAG à la réponse apportée par la CARPE suite au projet de loi initié par l'État de Genève en réponse à l'initiative populaire cantonale pour un pilotage démocratique de l'aéroport visant à maîtriser le développement de l'aéroport en prenant en compte autant la population que les besoins économiques et l'environnement, préserver la santé de la population et rappeler le caractère public de l'aéroport. Bien que cette initiative ait été adoptée à 62% lors d'une votation, le Conseil d'Etat n'a pas mis en œuvre la volonté populaire de limiter les nuisances sonores et environnementales. Au contraire, l'avant-projet présenté ne présente aucune redéfinition des missions de l'aéroport et la convention d'objectifs mise en place avec l'aéroport n'introduit pas de mécanismes contraignants pour réduire les nuisances et pour garantir le contrôle démocratique. Le conseil d'administration n'est pas non plus élargi aux communes riveraines qui n'accueillent pas l'aéroport sur leur territoire mais en subissent les conséquences. Au lieu de cela, le Conseil d'Etat propose de renommer « commission consultative pour l'accompagnement de l'évolution de la plateforme aéroportuaire » l'actuelle commission consultative pour la lutte contre les nuisances dues au trafic aérien. Une modification symbolique qui souligne le peu de poids accordé aux nuisances sonores et environnementales dans la mise en œuvre de l'initiative et la gestion de l'aéroport Par le Conseil d'État genevois
- Le soutien et la participation de l'AFRAG aux activités de l'ATCR, Association Transfrontalière des Communes Riveraines de l'aéroport de Genève, Marie-Pierre BERTHIER ayant été nommée membre de son bureau
- La participation active du président de l'AFRAG à la Sous-commission des Trajectoires mise en place par Genève Aéroport

- La création d'un nouveau site internet disponible à l'adresse [www.afrag.fr](http://www.afrag.fr) Même si son contenu doit encore être complété, [www.afrag.fr](http://www.afrag.fr) est d'ores et déjà disponible et permet d'entrer en contact avec l'association et aussi d'y adhérer.

## 2. **Actualités de Genève Aéroport (ex Aéroport International de Genève)**

Le président de l'AFRAG prend ensuite la parole pour exposer à l'assistance quelques faits majeurs en lien avec l'activité de Genève Aéroport.

Du fait de la crise sanitaire en place depuis le début de l'année 2020, cette activité a été fortement réduite tant au niveau du nombre de passagers qu'au niveau Fret aérien et aviaticions d'affaires et privées. Des licenciements liés à ces réductions d'activités sont actés ou devraient l'être prochainement. Malgré cela, Genève Aéroport garde intacts ses objectifs d'augmentation du nombre de passagers à l'horizon 2030 (25 ou 30 millions de passagers, soit un doublement du nombre de passagers actuels qui placerait Genève Aéroport au niveau de l'aéroport de Londres Gatwick pour le nombre de passagers et résulterait en un appareil atterrissant ou décollant toutes les 90 secondes). Pour atteindre cet objectif, Genève Aéroport prévoit d'ouvrir un nouveau terminal dédié aux vols longs courriers d'ici la fin de l'année.

Pour le président de l'AFRAG, il convient donc de rester extrêmement vigilants sur cette évolution et de ne pas se laisser endormir par une situation qui, si elle a fortement impacté les conditions de vie et la santé des populations, a permis aux populations françaises d'apprécier pleinement une vie dans laquelle les nuisances sonores et environnementales apportés par le trafic aérien ont disparu, parfois de manière quasi totale, de notre cadre de vie. Des conditions de vie retrouvées ayant conduit la presse locale à parler de « petit paradis sur terre » !

## 3. **Bilan Financier**

Les dépenses totales pour le dernier exercice ont été de 24 € et concernent des frais bancaires uniquement.

A ce jour, le solde créditeur des deux comptes bancaires détenus par l'AFRAG avoisine donc les 800 €.

Le bilan financier est présenté à l'assemblée et est approuvé à l'unanimité.

#### 4. **Accord de coopération entre la France et la Suisse et son décret d'application de 2020**

Marie-pierre BERTHIER expose maintenant à l'assemblée les grandes lignes de l'accord franco-suisse qui a été signé en 2020.

Le Décret n° 2020-919 du 28 juillet 2020 portant publication de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Conseil fédéral suisse relatif aux relations transfrontières entre les prestataires français et suisse de services de navigation aérienne a été signé à Bâle le 21 février 2020 par le Gouvernement de la République française, représenté par la direction générale de l'aviation civile (DGAC) et par le Conseil fédéral suisse, représenté par l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC). Après avoir exposé en détail ses différents champs d'application et objectifs, Marie-pierre BERTHIER insiste sur l'article 2 intitulé Souveraineté qui prévoit que « Le présent accord ne porte aucun préjudice à la souveraineté de chaque Partie sur l'espace aérien situé au-dessus de son territoire. »

Comme cela est discuté activement lors de cette assemblée, ce point est important car il confirme sans aucune équivoque que les questions relatives à l'espace aérien situé au-dessus du territoire français, **et les règles qui en découlent**, restent du ressort exclusif des institutions de notre pays. Une action identique à l'action menée avec succès par le gouvernement allemand pour obtenir une modification des trajectoires d'approche vers l'aéroport de Zurich mais au-dessus de l'Allemagne est donc possible. Mais pour cela il faut que les autorités françaises acceptent de prendre activement en charge la défense des intérêts environnementaux et de santé publique des populations impactées, ce qui n'a jamais été le cas par le passé.

L'accord de 202 est complémentaire à la délégation de service créée entre la DGAC et Skyguide dont l'objectif est de confier la gestion du trafic aérien de ou vers l'aéroport de Genève et au-dessus du territoire français à Skyguide. Il est à noter que le coût de cette délégation de service pour le trafic de et vers Genève a avoisiné les 43 millions d'euro en 2019 !

L'AFRAG décide donc d'obtenir le support des autorités françaises pour effectuer une étude conjointe sur la faisabilité d'une approche segmentée vers l'aéroport de Genève

#### 5. **Financement de l'association et cotisations 2021/2022**

Le bureau de l'AFRAG propose que le montant des cotisations pour l'année 2021 soit fixé à 15€ (Individuel) et 25€ (Familial).

Cette décision est approuvée à l'unanimité

## 6. Initiatives et actions

En plus de l'action identifiée au point 4 ci-dessus, l'AFRAG s'engage à poursuivre le dialogue transfrontalier sur l'organisation de l'aéroport de Genève en respectant strictement le principe de non-ingérence, certaines décisions étant du ressort exclusif des autorités et de la population suisses.

Divers axes d'actions ont été discutés en assemblée. Il a été décidé que l'AFRAG prenne contact avec l'Association des amis de la Terre pour étudier les synergies envisageables, si elles existent, entre les deux associations. La participation en lien avec les activités d'autres associations devra aussi être mise à l'étude.

Des actions, dont la nature reste à définir, seront aussi à mener auprès de Thonon Agglo, des mairies de notre territoire, des autorités territoriales (Préfecture, ...) ainsi qu'auprès de la DGAC et du Ministère des Affaires Etrangères.

## 7. Questions diverses

La station de mesure de bruit installée par l'ATCR dans le clocher de l'église de Nernier est en panne. Un contact devra être pris pour sa réparation. Il est à noter que le coût d'une telle station de mesure (1500€) ne pourra en aucun cas être supporté par l'association au cas où cette station devrait être remplacée.

L'AFRAG est une petite association aux ressources financières mais aussi et surtout humaines limitées. Elle invite donc toutes personnes concernées par ses objectifs et disponibles de manière ponctuelle à la rejoindre. La prise de contact initiale peut se faire à travers le site internet [www.afrag.fr](http://www.afrag.fr) ou en envoyant un courriel à l'adresse [contact@afrag.fr](mailto:contact@afrag.fr)

Sans autres points, l'assemblée générale est close à 20 heures 25.

Le Président, Stéphan DEVÉ